

FRESSIN
SALLE MUNICIPALE GEORGES DELEPINE
CONTRAT DE LOCATION

(A retourner rapidement pour que la location soit prise en compte)

Je soussigné (e) :

Adresse :

Téléphone (portable obligatoire pour appel en cas de problème lors de la location) :

Prends acte de l'accord de réservation pour la date du au

Au tarif suivant (cocher la case selon votre situation):

☐ FRESSINOIS	☐ repas chaud : 200€	☐ NON FRESSINOIS	☐ repas chaud : 350€
	☐ lunch : 130 €		☐ lunch : 280€
OPTIONS : ☐ : journées supplémentaires : 50€			
☐ : nettoyage : 70€			
TOTAL :€			

Et M'ENGAGE

- A régler à la commune de Fressin la somme de TTC représentant le montant de la location de la salle des fêtes. (Pas de chèque, facture envoyée par le Trésor Public)
- A déposer deux chèques de caution de 500€ et 200€ à la mairie avec le contrat signé.
- A rendre en parfait état de propreté (voir règlement).
- A régler la vaisselle cassée suivant le tarif fixé.
- A payer les éventuels travaux de remise en état, en cas de détérioration.
- A assurer le gardiennage des vestiaires mis à disposition à l'intérieur de la salle (la commune ne pouvant être responsable des vols et détériorations qui pourraient avoir lieu dans la salle).
- A souscrire une assurance RC organisateur, ou à être par ailleurs couvert pour ce risque, FOURNIR UNE ATTESTATION RC.
- A prendre connaissances et notamment je m'engage à respecter le règlement intérieur de la salle. Ainsi que les consignes de sécurité et d'évacuation en cas d'incendie (article 21)
- Demande l'autorisation d'utiliser barbecue et ou tout autre moyen de cuisson extérieure : oui / non (barrer mention inutile).

.....ATTENTION IMPORTANT RAPPEL.....

Après 22h00, comme le stipule l'article 14 du règlement intérieur, il est impératif de respecter la tranquillité du voisinage. Tout trouble à l'ordre public et tapage nocturne seront sanctionnés par un rappel à la loi par la Gendarmerie qui sera appelée. Il est impératif qu'une personne majeure soit en permanence présente pour faire respecter ce règlement. La caution de 200 € sera retenue si plainte du voisinage.

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du contrat de location ainsi que du **règlement intérieur** de la Salle municipale Georges Delépine et m'engage à les respecter.

Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé » et la date